

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MONTCALM

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 11 septembre 2017, séance à laquelle assistaient MM. les Conseillers Denis Ricard, Michel Ricard, Gaston Wolfe et Pascal Thuot, sous la Présidence de la Mairesse suppléante, M<sup>me</sup> Guylaine Perreault.

**Ouverture de la séance (20 h)**

-----

M. le Maire Robert Perreault et M. le Conseiller Louis Ricard sont absents à l'ouverture de cette séance.

-----

2017-09-01  
Adoption de  
l'ordre du  
jour

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

-----

2017-09-02  
Approbation  
procès-verbal  
14 août 2017

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 14 août 2017, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

-----

2017-09-03

**AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER 2017-2018**  
**ACCEPTATION ET PAIEMENT**  
**Dossier/00026008-1 - 63023 (14) - 2017-06-15-54**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis a procédé au cours de l'exercice financier 2017 à des travaux d'amélioration et/ou de construction de routes sur son réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'une subvention de 5 000 \$ pour les travaux précités ;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont été exécutés à la satisfaction du conseil ;

ATTENDU QUE le conseil approuve le présent rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux, lesquelles s'élèvent à 36 489,45 \$ taxes nettes ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

- Le conseil recommande l'acceptation des travaux réalisés au réseau routier, de même que le paiement de l'ensemble des dépenses reliées au réseau routier municipal pour une somme totale de 36 489,45 \$.

-----

### **Dépôt du rapport annuel (2016) sur la gestion de l'eau potable**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil le rapport annuel sommaire sur la gestion de l'eau potable de l'année 2016 de la Municipalité de Saint-Alexis lequel rapport extrait du document intitulé « Formulaire de l'usage de l'eau potable » qui a été transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au cours de l'été 2017.

-----

2017-09-04

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**RÉF. : M<sup>ME</sup> SYLVIE FOLEY ET M. CHRISTIAN BONIN**  
**MARGE LATÉRALE BÂTIMENT ACCESSOIRE**  
**LOT 4246849**  
**4124 RANG DU CORDON**

- ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017-01-CCU soumise par M<sup>me</sup> Sylvie Foley et M. Christian Bonin relative à la marge latérale d'un bâtiment accessoire (garage) qui n'a pas la largeur requise à la réglementation en vigueur;
- ATTENDU QUE les membres du conseil ont été informés du fait que la demande de dérogation mineure a été faite antérieurement à la demande d'un permis de construction du garage et que depuis un permis de construction a été émis;
- ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme sous la cote « Septembre 2017-03 » recommandant au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure;
- ATTENDU QU' un avis public a été donné conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (affichage) à l'effet que le conseil statuera lors de la séance du 11 septembre 2017 sur la demande de dérogation mineure soumise par M<sup>me</sup> Sylvie Foley et M. Christian Bonin;
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-01-CCU soumise par M<sup>me</sup> Sylvie Foley et M. Christian Bonin en référence à l'immeuble du 4124 rang du Cordon, lot 4246849, soit accordée.

-----

2017-09-05

## CONGRÈS FQM 2017

Suite à la correspondance de la Fédération québécoise des municipalités relative à la tenue du congrès 2017, sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'inscrire M. le Conseiller Louis Ricard au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017, au Centre des congrès de Québec.

### Coût d'inscription :

Municipalité membre de la FQM : 800,00 \$ plus taxes

ET QU'

Il soit procédé à une avance de fonds au membre congressiste au montant de 500,00 \$ avant la tenue du congrès.

-----

### **Point d'ordre n° 8**

#### **« Schéma sécurité incendie, rapport annuel 2016 »**

Ce point d'ordre ne fera pas l'objet de délibérations puisque le rapport a été présenté au conseil antérieurement.

-----

2017-09-06

## ARRÉRAGES DE TAXES

Relativement à l'état des arrérages de taxes pour les immeubles ci-après décrits :

### **Identification : 9688-12-8364**

Aubry, Benoît

15, rue Ricard

Exercice financier 2015	1295,05 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	2808,01 \$ plus intérêts
Exercice financier 2017	1094,72 \$ plus intérêts

### **Identification : 9588-73-3854**

GaCHAT, Béatrice

248, rue Principale

Exercice financier 2015	1812,02 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	1956,13 \$ plus intérêts
Exercice financier 2017	1320,15 \$ plus intérêts

### **Identification : 9293-29-6757**

Goyette, René, Viel, Jocelyne

Grande Ligne, lot 2538651

Exercice financier 2014	4,13 \$ plus intérêts
Exercice financier 2015	153,36 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	216,35 \$ plus intérêts
Exercice financier 2017	216,22 \$ plus intérêts

### **Identification : 9294-32-5110**

Goyette, René, Viel, Jocelyne

4212, rang du Cordon

Exercice financier 2015	1227,27 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	2095,77 \$ plus intérêts
Exercice financier 2017	1399,86 \$ plus intérêts

**Identification : 9294-32-8241**

Goyette, René, Viel, Jocelyne  
Rang du Cordon, lot 3140607

Exercice financier 2015	0,72 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	0,68 \$ plus intérêts
Exercice financier 2017	0,68 \$ plus intérêts

**Identification : 9390-64-6509**

Markis, Éric  
384, Grande Ligne

Exercice financier 2015	307,88 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	1205,34 \$ plus intérêts
Exercice financier 2017	710,16 \$ plus intérêts

**Identification : 9091-07-6393**

Nozza, Cono  
Petite Ligne, lot 2539106

Exercice financier 2015	28,80 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	45,30 \$ plus intérêts
Exercice financier 2017	45,27 \$ plus intérêts

**Identification : 9092-10-3731**

Lamadeleine, Manon  
3, Place Larose

Exercice financier 2015	606,50 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	2541,85 \$ plus intérêts
Exercice financier 2017	1700,54 \$ plus intérêts

**Identification : 9092-30-8143**

Wolfe, Stéphane  
313-A, Petite Ligne

Exercice financier 2015	1098,15 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	905,83 \$ plus intérêts
Exercice financier 2017	607,00 \$ plus intérêts

Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de transmettre les dossiers ci-avant mentionnés au procureur pour la perception des taxes.

-----

2017-09-07

**EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS**

- ATTENDU l'ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexis;
- ATTENDU QUE l'entrée en fonction au poste ci-avant mentionné est prévue pour le 18 septembre 2017;
- ATTENDU QUE la candidature retenue, M<sup>me</sup> Annie Frenette, est embauchée selon les modalités établies entre les parties;
- ATTENDU la spécificité de l'automne 2017, soit la tenue des élections municipales générales et de la prérogative liée ou attachée à une fonction ou à un titre;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- De convenir d'un contrat de travail avec M<sup>me</sup> Annie Frenette selon les conditions convenues entre les parties;
- M<sup>me</sup> Annie Frenette soit engagée et nommée Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Alexis;
- Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer la convention à intervenir donnant plein effet à la présente résolution.

-----

### **Élection générale municipale 2017**

- Période de mise en candidature du vendredi 22 septembre 2017 au vendredi 6 octobre, à 16 h 30.

### **Séance ordinaire du mois d'octobre 2017**

- Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017

Relativement à la tenue de l'élection générale en 2017, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30<sup>e</sup> jour qui précède celui fixé pour le scrutin d'une élection générale (en 2017, le 30<sup>e</sup> jour = le 6 octobre 2017, à 16 h 30), le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger, sauf cas de force majeure.

L'empêchement de siéger prend fin au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment. L'impossibilité de siéger du conseil prendra également fin si la majorité des candidats sont élus par acclamation et dans le cas où ces candidats ont prêté serment (candidats= maire et six conseillers).

Ainsi, dans le cas de la majorité des candidats élus par acclamation et ayant prêté serment, la séance ordinaire prévue pour le mardi 10 octobre pourra avoir lieu.

### **OPTIONS**

- Par résolution, ne pas modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017
- Par résolution, modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017 (ex. : tenue de la séance, soit les lundi 2, mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 octobre, à 20 heures).

-----

2017-09-08

### **MODIFICATION CALENDRIER** **SÉANCES ORDINAIRES** **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALEXIS**

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec relatives au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal ;

ATTENDU les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec relatives à l'avis public en regard du calendrier des séances du conseil ;

ATTENDU la tenue de l'élection municipale générale à l'automne 2017 et du caractère particulier du droit de siéger en période électorale des membres du conseil d'une municipalité locale;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis modifie le calendrier des séances ordinaires pour la séance ordinaire du mois d'octobre 2017 à l'effet que celle-ci aura lieu le lundi 2 octobre 2017, à 20 heures, au lieu habituel des délibérations du conseil.

ET QU' un avis public soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité de la présente modification.

-----

Différents sujets discutés et/ou informations transmises n'entraînent pas l'adoption de résolution.

■ Dossier Deux cultures, un monde

- Le projet Deux cultures, un monde a été présenté aux membres du conseil en janvier 2017. Le conseil, par voie de résolution (n° 2017-01-08), a accordé une aide financière au montant de 800,00 \$ dans le cadre du projet « Correspondance Nord-Sud » pour les élèves de l'école Notre-Dame, à Saint-Alexis (conférences, ateliers artistiques, etc.).

Informations auprès de M<sup>me</sup> Mélanie Lessard, coordonnatrice du projet à la fin du mois d'août 2017

- Voir avec la nouvelle direction de l'école, réalisation ou pas
- Réalisation partielle du projet
- Réalisation complète du projet avec l'aide financière d'une levée de fonds déjà réalisée par l'organisme
- Advenant la non réalisation du projet, la Municipalité verra à réclamer l'aide financière versée.

-----

2017-09-09  
Adoption des  
comptes

Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

**Comptes pré-autorisés payés**

Rémunération des élus et salaires des employés 25924,92 \$

Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, participation financière à l'OMH, affranchissement du compteur postal 28227,30 \$

54152,22 \$

**Comptes à payer**

Balai Vac 724,34 \$  
Binatek inc. 2227,64  
Buro-Plus 351,09  
Centre de jardins Marius Guilbault 996,46  
Centre de pompes Villemaire inc. 126,47  
EBI Environnement inc. 155,22  
Entretien pays vert 1844,67

Excavation Bruno Ricard	5242,86
Félix Sécurité inc.	264,39
Fonds d'information sur le territoire	12,00
Yves Gamache, artiste-forgeron	356,42
Groupe ISM	114,98
Laboratoires Environex	468,53
Léo Ricard & fils inc.	5173,88
L'Épigraphe productions graphiques	241,45
Les entreprises Bourget inc.	1527,22
Librairie Lulu	90,00
L'Inspecteur canin	172,46
Marion asphalte	4493,22
MRC de Montcalm	1544,00
Municipalité de Saint-Jacques	535,05
Municipalité de Sainte-Julienne	10144,78
M. Rémy Lanoue, directeur général et secrétaire-trésorier	17,84
M <sup>me</sup> Ginette Beauséjour, insp. en bâtiment et en environnement	2629,50
M <sup>me</sup> Carole Lavallée, coordonnatrice loisirs, culture et communications	582,13
M. Benoît Pelletier, insp. voirie	1392,81
O. Coderre et fils ltée	1187,49
Petite Caisse	37,82
Pixel Impression	192,70
Profid'Or	52,46
Ricard Groupe Conseil	4940,19
Serge Daigle, entrepreneur électricien	454,15
Serrurier Vincent inc.	86,23
Soudure et usinage Nortin inc.	90,41
Techsport inc.	5374,53
Veolia	611,63
Xerox Canada ltée	141,64
Comité consultatif d'urbanisme	<u>350,00</u>
	<u>54948,66 \$</u>

Les membres du conseil sont également informés qu'à la séance du 14 août 2017, à l'adoption des comptes que le montant du compte fournisseur « *MRC de Montcalm* » aurait dû être de 98 837,00 \$ et non de 105 837,00 \$.

-----

2017-09-10

Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

*« Je, Guylaine Perreault, mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

\_\_\_\_\_  
 Guylaine Perreault,  
 Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
 Rémy Lanoue,  
 Directeur général et  
 Secrétaire-trésorier

-----